

Transactions sur actions propres
Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 27 janvier 2025 au 31 janvier 2025 (inclus)
Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 27 janvier 2025 au 31 janvier 2025 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL
- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 14 mars 2025) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 138.331 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
27/01/2025	719	66,10	65,90	66,25	47.524	AQEU
27/01/2025	6.788	66,05	65,60	66,35	448.379	CEUX
27/01/2025	2.417	66,08	65,75	66,40	159.720	TQEX
27/01/2025	18.666	66,13	65,55	66,40	1.234.306	XBRU
28/01/2025	802	66,63	66,50	66,80	53.441	AQEU
28/01/2025	5.097	66,63	66,20	66,80	339.594	CEUX
28/01/2025	1.508	66,60	66,20	66,80	100.430	TQEX
28/01/2025	13.963	66,63	66,20	66,80	930.296	XBRU
29/01/2025	996	66,77	66,20	67,00	66.501	AQEU
29/01/2025	6.927	66,76	66,20	67,05	462.456	CEUX
29/01/2025	2.444	66,67	66,25	66,95	162.933	TQEX
29/01/2025	24.559	66,69	66,20	67,05	1.637.744	XBRU
30/01/2025	1.152	67,77	67,45	68,00	78.069	AQEU
30/01/2025	7.333	67,74	67,15	68,00	496.731	CEUX
30/01/2025	2.376	67,77	67,25	68,00	161.017	TQEX
30/01/2025	19.007	67,88	67,15	68,05	1.290.208	XBRU
31/01/2025	877	67,45	67,20	67,80	59.153	AQEU
31/01/2025	5.511	67,43	67,20	67,85	371.596	CEUX
31/01/2025	1.457	67,49	67,25	67,80	98.328	TQEX
31/01/2025	15.732	67,37	67,20	67,95	1.059.808	XBRU

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL



Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 27 janvier 2025 au 31 janvier 2025 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 31 janvier 2025, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 13.499.249 actions GBL représentatives de 9,8 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la septième enveloppe est exécutée à hauteur de 66,4 %¹.

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »² pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 500 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tél: +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.com

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs
Tél: +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.com

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans et présentant un actif net réévalué de €16,3mds à fin septembre 2024. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionariat familial stable. En tant que société et investisseur responsables, GBL considère les facteurs ESG comme étant inextricablement liés à la création de valeur.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié composé d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés et alternatifs.

En ligne avec sa raison d'être delivering meaningful growth, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

¹ cf. <https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres>

² Prévus par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation